



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

Les membres du Conseil Général de Bretonnières ont été convoqués, le 23 mai 2018, pour le mercredi 6 juin 2018 à la grande salle de l'Auberge communale. Le délai légal est donc respecté. Remerciements à l'huissier pour la distribution des convocations et la mise en place de la salle.
La séance du Conseil est déclarée ouverte, à 20h, par le Président, M. Y. Brechbühl.

En collaboration avec la Municipalité, le bureau propose, tel que sur la convocation, l'ordre du jour suivant :

Formalités :

- Appel
- Adoption du dernier procès-verbal du 6 décembre 2017
- Assermentation.

Ordre du jour :

1. **Élection du Président et du Vice-Président du Conseil**
2. **Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants**
3. **Préavis n°1/2018 – Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion et finances**
4. **Préavis n°2/2018 – Adoption des statuts et adhésion de la commune de Bretonnières au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon – Rapport de la commission permanente**
5. **Préavis n°3/2018 – Acquisition de la parcelle 82 au Sappelet – Rapport de la commission de gestion et finances**
6. **Communications de la Municipalité**
7. **Communications du Bureau**
8. **Vœux et divers**

Aucune demande de modification de l'ordre du jour.

Appel

La secrétaire, Mme F. Roth, aidée de Mme C. Glardon, scrutatrice, procède à l'appel des membres.

Total des membres du Conseil 46

Membres présents 30

Quorum 16

Taux de participation 65%

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Les membres présents de la Municipalité sont :

M.	P.-D. Collomb	Syndic.	Administration générale, finances, gravière, routes.
Mme	I. Viatte	Vice-syndic	Eau, épuration.
M.	M. Jolliet		Bâtiments, pompiers.
M.	F. Bovier		Forêts, domaines, éclairage public, refuge.
Excusée :			
Mme	V. Huber		Déchetterie, social, police, paroisse, protection civile, école.

Mme V. Chezeaux, boursière, est présente.

13 personnes ont pris la peine de s'excuser. 3 sont absentes. 1 personne de la presse est présente.

Adoption du dernier procès-verbal du 6 décembre 2017

Le procès-verbal étant joint à la convocation de ce Conseil, M. le Président estime que l'ensemble des membres en a pris connaissance. Il ne sera pas soumis à une lecture, mais mis en discussion.

Le procès-verbal est accepté à main levée. Remerciements à la secrétaire.

Assermentation :

M. Le Président informe de la démission de M. B. Breton, suite à une nouvelle formation professionnelle lui laissant peu de disponibilité. Son intérêt pour la vie de la commune étant toujours présent, il se rendra à nouveau disponible une fois cette période passée.

M. G. Favre est assermenté après lecture du serment.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

Ordre du jour :

1. Élection du Président et du Vice-Président du Conseil

- M. C. Glardon procède à l'élection du Président. Elle remplace la vice-présidente, absente ce soir.
- M. Y. Brechbühl, accepte un nouveau mandat. Aucune autre proposition n'étant faite, il est donc élu tacitement (selon nouveau règlement du CG).
- M. le Président lit le courrier de Mme S. Chappuis. Dans celui-ci, elle fait part de sa volonté de poursuivre cette tâche. Aucune autre proposition n'étant faite, elle est donc élue tacitement (selon nouveau règlement du CG).

2. Nomination des scrutateurs et scrutateurs suppléants

- M. J. Martin et M. M. Stricker, actuellement scrutateurs suppléants acceptent de devenir scrutateurs. En l'absence d'autres propositions, ils sont élus scrutateurs (dès le 1^{er} juillet).
- Mme C. Glardon et M. M. Théraulaz, actuellement scrutateurs, se proposent pour le poste de scrutateurs suppléants. En l'absence d'autres propositions, ils sont élus scrutateurs suppléants (dès le 1^{er} juillet).

3. Préavis n°1/2018 – Comptes 2017

Joint à la convocation le préavis municipal n° 1/2018 et un résumé des comptes 2017.

- M. S. Froidevaux lit le rapport de la commission de gestion et finances.
*« Concernant l'Auberge communale, nous sommes surpris du montant conséquent investi pour l'expertise du mobilier.
La commission relève que, malgré l'arrêt de l'exploitation de la gravière, les comptes sont équilibrés et se bouclent par un excédent de produit de Fr. 34'400.-
Nous constatons aussi que le supplément d'impôts est une manne bienvenue pour la commune.
Nous relevons, comme chaque année, que la grande salle est, une fois de plus, largement déficitaire.
La commission remercie la boursière, Mme V. Chezeaux pour l'excellente tenue des comptes de la commune.
A l'unanimité de ses membres, la commission de gestion et finances propose au Conseil Général d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité. »*

- M. J.-M. Evard : constate un écart budgétaire au poste 21.405, successions et donations.
- Mme V. Chezeaux : à ce poste, c'est le bénéficiaire sur les successions. Par principe, on met toujours 0, car on ne sait jamais à l'avance ce que l'on va toucher. Un gros revenu est arrivé, mais il ne faut pas oublier que la moitié va repartir dans la péréquation l'année prochaine. Cela a été précisé dans le préavis.
- M. le Président propose de voter les comptes en bloc : accepté.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°1/2018 soit :

**Accepter les comptes 2017 tels que présentés
30 votants (Oui : 30 Avis contraire : 0, Abstention : 0).**

Le préavis n° 1/2018 est accepté tel que présenté.

4. Préavis n°2/2018 – Adoption des statuts et adhésion de la commune de Bretonnières au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon

Joint à la convocation le préavis municipal n° 2/2018. Comme indiqué sur la convocation, les statuts, ici présents, étaient à disposition, pour consultation, au greffe municipal ou pouvaient être transmis par mail, sur demande auprès du Président du Conseil.

- M. C. Boulaz lit le rapport de la commission permanente.
« Nous relevons une clé de répartition correcte entre les communes au niveau du nombre de voix des représentants à l'assemblée générale, ainsi qu'au niveau de la répartition du financement.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

Selon le nouvel organigramme, nous constatons que tous les postes sont maintenus pour le moment. Nous espérons que cela puisse perdurer.

Pour finir, nous remarquons qu'une non ratification des statuts par notre commune occasionnerait des lourdeurs administratives et comptables, ainsi qu'une non reconnaissance du triage par l'Etat en tant que partenaire sûr.

En conclusion :

A l'unanimité de ses membres, la commission permanente propose au Conseil Général :

- d'autoriser la Municipalité à dissoudre en temps voulu l'actuel Groupement forestier des Auges lors d'une assemblée générale du Groupement.

- d'autoriser la Municipalité à adhérer au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon, composé des triages des Auges et du Nozon, ainsi que signer tous les documents y relatifs nécessaires. »

- M. J.-L. Conod : que se passe-t-il si une commune refuse ?

- M. F. Bovier : elle se retrouve seule.

- M. G. Favre : quel est le degré d'implication des communes ?

- M. F. Bovier : c'est la même répartition par rapport au pourcentage actuel. Les deux groupements auront chacun leur identité. Il y aura toujours deux gardes forestiers. Les redevances seront identiques.

- Mme V. Borloz Schaller : le fait d'intégrer ce groupement risque-t-il à moyen terme de faire disparaître des emplois ?

- M. F. Bovier : actuellement le but est de conserver les emplois.

Le Président propose de voter en bloc le préavis n° 2/2018. Accepté.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter, en bloc, le préavis municipal n°2/2018 soit :

- Autoriser la Municipalité à dissoudre en temps voulu l'actuel Groupement forestier des Auges lors d'une assemblée générale du Groupement.

- Autoriser la Municipalité à adhérer au nouveau Groupement forestier du Vallon du Nozon, composé des triages des Auges et du Nozon, ainsi que signer tous les documents y relatifs nécessaires.

30 votants (Oui : 26, Avis contraire : 1, Abstention : 3).

Le préavis n° 2/2018 est accepté tel que présenté.

5. Préavis n°3/2018 – Achat de la parcelle 82 au Sappelet.

Joint à la convocation le préavis municipal n° 3/2018.

- M. P.-D. Collomb : il fait un historique sur cette parcelle. Elle a été achetée par les CFF en plusieurs étapes (1878-1879-1898).

La Municipalité souhaite l'acquérir, car c'est du patrimoine de la commune. Sur cette parcelle, il y a une place en dur, qui sert actuellement de stockage pour Holcim. Elle serait intéressante, pour y établir un hangar à copeaux, en cas de mise en place du chauffage à distance. Cette parcelle fait partie de la cinquième étape du comblement de la gravière. On peut y apporter 900 000 m³ de terre de remblaiement. L'offre qui a été faite a été évaluée à Fr. 25 000.- plus les frais de notaire et de rebornage (car les CFF veulent bien vendre la forêt, mais pas la parcelle agricole, afin de la garder comme zone de compensation s'ils veulent, une fois, reprendre du terrain ailleurs). Des transactions seront faites. La Municipalité espère vraiment pouvoir acquérir cette forêt.

- M. S. Froidevaux lit le rapport de la commission de gestion et finances.

« Suite aux informations données par notre syndic M. P.-D. Collomb et au vu des projets à long terme de la Municipalité, ainsi que du montant raisonnable de Fr. 35'000.- maximum incluant les divers frais d'acquisition, la commission, à l'unanimité de ses membres, propose aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis n°3/2018 tel que présenté. »

- M. J.-L. Conod : remarque le manque de précision de la photo du plan.

- En réponse à M. M. Conod, le Syndic informe que les CFF veulent rester propriétaire de la bordure de la ligne de chemin de fer et la petite maison. Ce que la commune veut acheter, c'est uniquement la forêt et dans l'offre des 70 000 m², il y a la parcelle agricole qui est louée maintenant.

- Mme F. Ammann : le remblai sur la parcelle va-t-il augmenter les nuisances ?



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

- M. P.-D. Collomb : cette parcelle a été incluse dans la mise à l'enquête.

Mise au vote du préavis n° 3/2018.

Le Conseil Général décide, après vote à main levée, d'accepter le préavis municipal n°3/2018 soit :
- Autoriser la Municipalité à acquérir une parcelle de 70'000 m² au lieu-dit « Le Sappelet » pour un montant maximum de Fr. 35'000.-
30 votants (Oui : 30, Avis contraire : 0, Abstention : 0).

6. Communications de la Municipalité.

- M. P.-D. Collomb : sur le site de la commune de Bretonnières se trouve un nouveau règlement pour l'attribution des parcelles agricoles. Il ne doit pas être voté.

- Mme I. Viatte : il n'arrête pas de pleuvoir, les sources sont au maximum.

- M. F. Bovier : au refuge du Sappelet des places de parc avec des copeaux ont été aménagées. Des arbres ont été plantés où il y avait le tas de bois. Depuis la rénovation du refuge, les locations flambent. La commune a eu l'opportunité de pouvoir obtenir des subventions pour des îlots de bois sec. Environ 10 ha et cela rapportera une somme approximative de Fr. 44 000.-

7. Communications du Bureau.

- M. le Président :

« Je vous rappelle que le dimanche des votations, vous avez jusqu'à 9h30 pour déposer votre enveloppe dans la boîte. Passé cette heure, votre vote n'est pas comptabilisé.

Élections municipales, rappel de l'horaire :

08h30-09h30 Ouverture du bureau de vote pour le 1er tour

10h00 Proclamation des résultats 1er tour

10h30 Délai de dépôt des listes auprès du Président pour le 2ème tour

11h30-12h30 Ouverture du bureau de vote pour le 2ème tour

13h30 Proclamation des résultats

Façon de procéder pour les élections municipales :

1er tour : majorité absolue. Matériel dans l'enveloppe de vote.

2ème tour à la majorité des voix au bureau.

Les participants du 1er tour récupèrent leur carte de vote au bureau. Les autres, doivent la prendre avec eux.

Assermentation du nouveau municipal le 29 juin, 19h, en présence du bureau du Conseil Général comme le prévoit l'article 7 de notre règlement.

N'oubliez pas comme chaque fois de rapporter votre enveloppe, ce n'est pas grand-chose mais cela me facilite bien la tâche.

Je remercie les commissions pour leur travail lors de l'étude des différents dossiers qui leurs sont soumis. »

8. Vœux et divers.

- M. J. Martin : demande à la Municipalité des nouvelles concernant la mise à l'enquête de la gravière.

- M. P.-D. Collomb : il y a eu des oppositions. Une séance a été faite avec les entreprises concernées et les opposants, afin de trouver un terrain d'entente. On attend donc maintenant la levée des oppositions. Cela suit son cours.

- M. E. Carrard : fait remarquer qu'il y a toujours des tuiles qui manquent sur le toit de la grande salle.

M. M. Jolliet : le cas a été déclaré à l'ECA. Il n'est pas possible d'effectuer des travaux, avant sa réponse.

- Mme V. Borloz Schaller : quel délai pour des nouvelles du chauffage à distance ? L'accueil a-t-il été plutôt positif ?

- M. P.-D. Collomb : c'est M. Golay de Bois Suisse qui s'en occupe. D'après ses calculs, on est juste à la limite par rapport à la rentabilité d'un chauffage à distance. Si cela s'avère positif, il faudra mandater un bureau spécialisé pour avoir la section des tuyaux à poser et la puissance de la chaudière.

- M. M. Jolliet : il précise que la Municipalité attend depuis un bon moment le rapport. La personne qui s'en occupe a été en arrêt maladie.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

- M. P.-H. Conod : qu'en est-il de la saga de la halte CFF avec sa barrière ?
- M. P.-D. Collomb : la commune a rencontré les CFF le 10 avril avec 4 communes avoisinantes. La convention signée en 1998 avec les CFF a été retrouvée. Sur cette convention, le seul accès qui a été décidé et signé à l'époque par la commune, le canton et les CFF est côté village, par le passage sous voies. Plusieurs citoyens ont écrit. Voilà la réponse de la cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines qu'ils ont reçue.

« Fermeture des places de parc de la gare de Bretonnières.

Madame, Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier de mars 2018 qui a retenu ma meilleure attention.

En premier lieu, permettez-moi de préciser que la parcelle concernée est propriété des CFF et que bien qu'il s'agisse d'une glissière routière, son implantation s'est faite hors du domaine public de la route cantonale et donc hors de ma juridiction.

Après renseignements pris auprès des CFF et des autorités communales de Bretonnières, je suis en mesure d'apporter quelques informations, qui je l'espère, vous seront utiles à la compréhension de la situation.

L'élément déclencheur de l'action ayant abouti à la fermeture du parc est le fait, confirmée par les mécaniciens conducteurs de train et le centre de gendarmerie mobile d'Yverdon-les-Bains, que certains utilisateurs du parking traversent les voies CFF au lieu d'emprunter le passage sous voies.

Cette situation n'était sécuritairement pas tolérable et nécessitait une action rapide afin de supprimer le risque qu'une personne soit fauchée, par le train, en rejoignant ou en quittant le parking.

La solution immédiate retenue a été la pose de la glissière.

À propos du parking, j'ai été informée qu'il n'est pas légalisé et qu'il a été réalisé sans l'autorisation du propriétaire du sol, dans le cas présent les CFF.

Le 10 avril dernier, une séance s'est tenue entre les CFF et les syndicats des cinq communes environnantes, dont Monsieur Collomb, syndic de Bretonnières, qui nous lit en copie.

Une solution de parking de remplacement a été évoquée et des discussions sont engagées entre les autorités de Bretonnières et un particulier pour créer un parking côté village de la voie CFF.

J'espère ainsi avoir pu vous apporter des éléments de réponse et vous invite à vous tourner auprès des autorités communales ou des CFF pour des compléments d'information.

Je vous remercie de l'attention portée à ce courrier et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération. »

*Nuria Gurrite
La cheffe du département.*

Toutes les communes avoisinantes ont été désolées de la fermeture de ce parking. Les propriétaires de deux terrains ont été approchés, mais il n'y a pas encore de solution définitive. La Municipalité aimerait trouver une solution afin de pouvoir créer une place côté village afin de permettre aux gens de laisser une voiture. Les CFF ont été rendus attentifs au fait que le problème de traverser les voies resterait. La meilleure opportunité serait d'approcher M. Jolliet afin qu'il vende la pointe de son terrain qui se trouve en face du passage sous voies afin d'encourager les gens à l'emprunter. Dans le cas où beaucoup de citoyens feraient recours contre cette décision, les CFF enverraient une commission sur place afin de prendre les mesures des quais qui ne sont pas réglementaires. Celle-ci ferait un rapport et un devis et au vu des coûts, la gare serait fermée.

Plusieurs personnes proposent des solutions éventuelles (feux, traverses, place de dépose, rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, déplacement du distributeur de tickets).

- M. M. Conod : si les traverses ont été supprimées, c'est que deux personnes ont été tuées.
- M. P.-D. Collomb : la convention sera mise sur le site Internet de la commune.
- M. J.-L. Conod : qu'en est-il de la grande salle ?
- M. M. Jolliet : une solution alternative pour éviter d'investir à nouveau, serait d'utiliser des étudiants architectes. Ceux-ci utiliseraient ce projet de grande salle comme projet d'étude. Cela prend plus de temps, mais c'est gratuit et jugé à la fin par des architectes compétents, agréés.
- M. A.-O. Conod : demande à la Municipalité si elle peut soutenir une pétition ? Ceci en lien avec une affiche mise au pilier public. Est-ce dans ses prérogatives ?
- M. P.-D. Collomb : se renseignera.



CONSEIL GÉNÉRAL DE BRETONNIÈRES PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 6 JUIN 2018

En réponse à M. J. Martin qui aimerait en savoir plus sur cette pétition, M. A.-O. Conod lui indique que le titre était laïcité et finances communales.
La municipalité apportera une réponse.

- M. P. Chezeaux : qu'en est-il de la remise en état du réservoir ?
- M. M. Jolliet : rien n'est prévu, l'herbe va repousser. Il faut ensemençer. Il faut aussi tendre une chaîne sur la partie haute afin d'éviter que les enfants y aient accès.
- M. M. Conod : s'il n'y a qu'un candidat au deuxième tour, y a-t-il quand même une élection ou est-ce tacite ?
- M. le Président : c'est tacite dans les communes qui ont un conseil communal, pas dans celles qui ont un conseil général.

Au nom du bureau, M. le Président remercie les membres du Conseil Général de leur attention et leur souhaite, ainsi qu'à leur famille, un très bon été.

Prochaines séances du Conseil :

Mercredi 3 octobre 2018 - Mercredi 5 décembre 2018 – Mercredi 5 juin 2019.

Sous réserve de modification de date ou de Conseil supplémentaire ou extraordinaire.

La séance est levée à 21h16.

Yann Brechbühl
Président

Francine Roth
Secrétaire